

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 21/04/2011

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 avril 2011**

--- o0o ---

L'an deux mille onze, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : M. BROQUÈRES (a procuration pour M. DUPOUY), M. DEHEZ, Mme DEGOS (a procuration pour Melle ULMANN), M. LAMOTHE (a procuration pour M. de ZANET), M. DUBOS, BATS, DUCASSE, Mmes LEGLISE, ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE, Mme DUBUN, MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, M. BRUEY, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

Étaient excusés : M. de ZANET (a donné procuration à M. LAMOTHE), M. DUPOUY (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Melle ULMANN (a donné procuration à Mme DEGOS).

Était absent : M. MOUCHEBOEUF.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance B
délibération n° 10**

Rapporteur : Madame Dominique DEGOS, adjointe au Maire, en charge de l'Education

OBJET : Indemnité Gestionnaire de Cantine Scolaire – Année 2010/2011

CONSIDERANT l'arrêté du 4 décembre 1984, qui prévoit qu'une indemnité forfaitaire annuelle peut être versée aux personnels des services extérieurs de l'éducation nationale chargés de la gestion des cantines scolaires municipales,

VU la délibération du 22 juin 2002, accordant à Madame la gestionnaire du Collège Public « JEAN ROSTAND » l'indemnité forfaitaire annuelle dont le montant est fixé en fonction du nombre de rationnaires,

VU que le nombre de rationnaires pour l'année 2010/2011 est compris entre 100 et 200 rationnaires par jour pour l'ensemble du groupe scolaire « JULES FERRY » de TARTAS,

Il est proposé d'attribuer à Madame la gestionnaire pour l'année scolaire 2010/2011, une indemnité forfaitaire annuelle de 781,45 € (sous réserve de réévaluation réglementaire).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur,

A l'unanimité,

DONNE un avis FAVORABLE, au versement de l'indemnité forfaitaire annuelle de 781,45 € à Mme la gestionnaire pour l'année scolaire 2010/2011.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de la Ville,

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUERES